

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2011

Réception par le Prefet : 23/02/2011

Publication : 25/02/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-2-10-1

Séance du vendredi 18 février 2011

### **COTISATIONS 2011 A DIVERS ORGANISMES DANS LE DOMAINE DE L'ACTION INTERNATIONALE, TRANSFRONTALIERE ET EUROPEENNE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-4-10-1 du 7 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 des actions de coopération internationale, transfrontalière et européenne,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le versement des cotisations pour 2011 aux structures suivantes :
  - 100 € à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD)
  - 6 000 € à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
  - 300 € au Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein
  - 400 € au Conseil de la Regio TriRhena
  - 1 000 € à l'Institut Confucius d'Alsace
  - 4 986 € à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE)
  - 200 € à l'Association Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB)
- autorise le prélèvement de 11 686 € sur le programme F612/2676, chapitre 011, fonction 048, nature 6281, 1 100 € sur le programme F614/2686, chapitre 011, fonction 048, nature 6281 et 200 € sur le programme F615/2696, chapitre 011, fonction 71, nature 6281 du budget départemental 2011.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté